

L e s A . P . A . C . H . A . S . B . L .  
« Les Ateliers de Productions Audiovisuelles Coopératifs de la H.E.L.B. », asbl  
Concerne<sup>1</sup> :

produit lors de l'année scolaire \_\_\_\_\_ qui porte le n° d'exercice \_\_\_\_\_  
et dont le directeur de production est : \_\_\_\_\_

## CONTRAT RPI A DURÉE DÉTERMINÉE

Entre L'a.s.b.l. *Les A.P.A.C.H.* ayant son siège social rue du Croissant, 136 à  
1190 Bruxelles,  
ci-après dénommée le PRODUCTEUR,  
d'une part,

et Mr, Mme, Mlle \_\_\_\_\_  
domicilié(e) \_\_\_\_\_  
à \_\_\_\_\_  
ci-après dénommé(e) le CO-CONTRACTANT,  
d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

1. Le PRODUCTEUR engage Mr/Mme/Mlle<sup>2</sup>

pour prêter son concours sous forme de témoignages, d'interviews ou toute autre  
apparition, figuration ou prestation généralement quelconque à l'occasion de la  
réalisation du film \_\_\_\_\_ réalisé par Mr/Mme/Mlle  
\_\_\_\_\_ et produit par le PRODUCTEUR.

2. Le CO-CONTRACTANT déclare par la présente avoir pris connaissance du  
contenu du film, et plus particulièrement du rôle qu'il est appelé à y jouer dans le cas  
d'une fiction, ou du sujet et de la problématique abordés dans le cas d'une  
intervention destinée à un reportage / documentaire.

3. Le CO-CONTRACTANT déclare disposer ou être en demande d'une carte artiste.

4. Les prestations du CO-CONTRACTANT se dérouleront entre le  
\_\_\_\_\_ et le \_\_\_\_\_ soit durant \_\_\_\_\_ jours qui  
s'échelonneront durant la période des prises de vues.

Un plan de travail et des feuilles de service journalières déterminent avec précision  
les lieux, dates et heures des prestations.

Il est expressément entendu que le CO-CONTRACTANT veillera à être disponible<sup>3</sup>  
en ces lieux et à ces dates et heures pendant la période précitée.

5. En cas de dépassement du temps de tournage initialement prévu par le plan de  
travail et/ou en cas de changement dans l'agencement du tournage des scènes au  
sein de ce même plan de travail et ce pour une raison quelconque, le CO-

<sup>1</sup> titre de la production.

<sup>2</sup> biffer les mentions inutiles.

<sup>3</sup> la feuille de service indique les modalités de transport.

L e s   A . P . A . C . H .   A . S . B . L .

« Les Ateliers de Productions Audiovisuelles Coopératifs de la H.E.L.B. », asbl  
CONTRACTANT mettra tout en œuvre pour se rendre disponible aux nouvelles  
dates qu'ils lui seront proposées.

6. Le CO-CONTRACTANT accepte que ses prestations lui soient versées sous la  
forme du régime des petites indemnités (RPI) et s'engage à respecter les règles  
imposées par l'ONEM relative à ce régime et de donc déclarer ses prestations en  
conséquence.

Soit un montant de \_\_\_\_\_ jours \* \_\_\_\_\_,- \_\_\_\_\_ € = \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ € qui  
sera versé sur le compte en banque n°

7. Le PRODUCTEUR prendra en charge les frais de séjour et de transports afférents  
à ces prestations, si ceux-ci se justifient, pour un montant convenu au préalable.

8. Le PRODUCTEUR certifie avoir contracté les assurances nécessaires pour couvrir  
le CO-CONTRACTANT des risques inhérents au tournage (Responsabilité Civile et  
Accidents de travail).

9. Le nom du CO-CONTRACTANT(E) ne sera mentionné au générique du film  
précité qu'avec l'autorisation écrite du CO-CONTRACTANT.

10. Outre les prestations se rapportant au tournage du film, le CO-CONTRACTANT  
s'engage dès à présent à participer pour ce même montant et dans la mesure de ses  
possibilités à toutes les opérations de retake, bruitage ou de post-synchronisation qui  
seraient nécessaires à la finition du film précité.

11. Le CO-CONTRACTANT cède expressément et irrévocablement au  
PRODUCTEUR, la propriété de l'œuvre précitée y compris tous les droits de  
reproduction, de représentation, d'utilisation secondaire, d'exploitation des droits  
dérivés et d'adaptation de ceux-ci par tous moyens, pour tous supports pour tous  
pays, sans limitation de temps.

12.                   Divers                   et                   dérogations                   :

\_\_\_\_\_

Fait   à   Bruxelles,   en   deux   exemplaires,   le<sup>4</sup>

\_\_\_\_\_  
POUR PRODUCTEUR  
Directeur de Production

Le CO-CONTRACTANT  
Veuillez apposer la mention manuscrite  
Lu et approuvé – Bon pour accord

\_\_\_\_\_  
<sup>4</sup> date